

Fraternité

# Sous-préfecture de Val-de-Briey Bureau des sécurités et de la légalité

Arrêté préfectoral portant constitution de la liste départementale des personnes habilitées pour remplir les fonctions de membres du jury relatif aux diplômes funéraires

# LE PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2223-25-1 et D 2223-55-2 à D 2223-55-17 :

**Vu** le décret N° 2020-648 du 27 mai 2020 modifiant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes dans le secteur des services funéraires ;

**Vu** l'arrêté du 27 mai 2020 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire modifiant l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret N° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

**Vu** les propositions des instances consultées en vue de la désignation des personnes habilitées pour remplir les fonctions de membres du jury dans le cadre de la délivrance des diplômes funéraires ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N°23.BCDET.44 accordant délégation de signature à M. Richard Daniel BOISSON, sous-préfet de l'arrondissement de Val-de-Briey;

**Considérant** qu'il convient de constituer une liste d'au moins vingt personnes compte tenu de la population totale de la Meurthe-et-Moselle,

Considérant l'absence de réponses aux demandes adressées au centre départemental de gestion de Meurthe-et-Moselle, à la chambre des métiers et de l'artisanat et à la chambre de commerce et d'industrie en dates du 29 novembre 2023 et 2 février 2024;

**Considérant** avoir sollicité l'ensemble des chambres et administrations pouvant proposer des membres du jury relatif aux diplômes funéraires ;

**Considérant** que l'ensemble des candidatures retenues répondent au critère de l'article D 223-55-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition du secrétaire général de la sous-préfecture de Meurthe-et-Moselle;

### ARRETE

<u>Article 1er</u>: Sont habilitées à remplir les fonctions de membres du jury dans le cadre de la délivrance des diplômes funéraires, les personnes dont les noms figurent ci-dessous :

1 place du Chateau 54150 Val de Briey Tél : 03.54.59.55.00

Mél: sp-briey@meurthe-et-moselle.gouv.fr

## Association des maires de Meurthe-et-Moselle :

- M. Henry LEMOINE, maire de PONT-A-MOUSSON Hôtel de Ville, 19 place Duroc BP 275 54701 PONT-A-MOUSSON CEDEX
- M. René WAGNER, maire de XURES mairie 20 Grande Rue 54370 XURES
- M. Pierre BOULANGER, maire honoraire de MARON 63 rue de la Flavigny 54230 MARON

#### Université de Lorraine :

- Docteur Elodie MARCHAND, praticien hospitalier
- Mme Reine WAKOTE-FALCO, enseignant-chercheur à la faculté de Droit de Metz

## Direction Départementale de la Protection des Populations de Meurthe-et-Moselle :

- M. Arnaud PETER, inspecteur principal de la Concurrence, Consommation et de la Répression des fraudes
- Mme Aurélie PARENT, contrôleur 2ème classe de la Concurrence, Consommation et de la Répression des fraudes
- Mme Annie SAMSON, inspectrice CCRF retraitée.

# Union Départementale des Associations Familiales de Meurthe-et-Moselle :

- Mme Francine AMADIEU, 34 chemin du Rupt d'Adoué 54690 LAY-SAINT-CHRISTOPHE
- M. Jacques GAUZELIN 11, rue des Lavandes 54280 SEICHAMPS

## Représentants de la profession titulaires du diplôme ou d'une équivalence de l'examen organisé :

- Mme Cloe TYDEK Conseillère Funéraire Lexy Funéraire 2 Rue de la Carrière 54720 Lexy
- M.Provin HERVE Conseiller Funéraire Pompes Funèbres Générales 26 Rue Banaudon 54300 Lunéville
- -Mme Bénédicte COCHINAIRE, Conseiller Funéraire 30 avenue Paul Doumer 54 000 NANCY.
- -M. Gilles CHEVROT-HUVET Maître de Cérémonie Pompes Funèbres Générales Rue du Morvan 54500 Vandoeuvre-les-Nancy.
- M. Benjamin VOINOT Thanatopracteur PF et Marbrerie VOINOT 98 rue Carnot 54170 Colombey-les-Belles

<u>Article 2</u>: La présente liste sera actualisée tous les trois ans à compter de la date du présent arrêté, ou à réception de nouvelles candidatures répondant aux critères, sans préjudice du remplacement des personnes décédées ou ayant déménagé hors du département.

<u>Article 3</u>: Le sous-préfet de Val-de-Briey est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la présente liste et sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Val-de-Briey, le 21 RV. 2024

Le préfet, Pour le préfet et par délégation, Le sous préfet de Val-de-Briey

Richard Daniel BOISSON

1 place du Chateau 54150 Val de Briey Tél : 03.54.59.55.00

 ${\it M\'el: sp-briey} @ meurthe-et-moselle.gouv.fr \\$